



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République française – Liberté – Égalité – Fraternité  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX  
DEPARTEMENT DES YVELINES**

**Le Lundi 12 novembre 2012, à 19 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 6 novembre 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, M. OURGAUD, Mme AUBRIET, M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, Mme BASTONI, Mme BOUCHERLE (à partir du point 5), M. JUNES (à partir du point 2), Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M. DREYSSE, M. HOMONT, M. GRATTEPANCHE, Mme MAI QUOC (à partir du point 3), Mme VIENNA, M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD, M. DIANKA, M. HAREL, M. CACHIN, Mme ABHAY, Mme LLOBET, M. COLOMBANI (à partir du point 3), Mme DURAND-MASCART (à partir du point 3), M. PARMENTIER, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN,

Pouvoirs : M. DAUVERGNE (pouvoir Mme TOUSSAINT)  
M. BOUSSARD (pouvoir Mme RAMAIN)  
Mme BORDEAU (pouvoir M. DÉJEAN)  
Mme GRANDGAMBE (pouvoir M. PEGUET)

Absents : Mme BOUCHERLE jusqu'au point 4  
M. JUNES jusqu'au point 1  
Mme MAI QUOC jusqu'au point 2  
M. COLOMBANI jusqu'au point 2  
M. ANADON  
M. DURAND-MASCART jusqu'au point 2

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Régis HAREL est désigné pour remplir cette fonction.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Régis HAREL

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012**

► **Unanimité**

## INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

Pas de question

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Rapport d'activité 2011 de la Communauté d'Agglomération – pour information  
(M. le Maire)

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Rapport d'activité 2011 de la Communauté d'Agglomération.

2. Remplacement d'un élu au Conseil d'Administration du collège de la Couldre  
(M. le Maire)  
*Délibération n° 2012/89*

**Article 1er** : Approuve la désignation de Madame Anne-Virginie DURAND-MARSCART appartenant au groupe « Montigny Ensemble » au sein du Conseil d'Administration du Collège de la Couldre.

**Article 2** : Le nouveau tableau des élus au sein des Collèges est le suivant :

COLLEGES	NOM DES ELUS	
Alberto GIACOMETTI	Michèle PARENT	Georges DREYSSE
LA COULDRE	Anne-Virginie DURAND-MASCART	Sophie LLOBET
LES PRES	Armelle AUBRIET	Yaya DIANKA
CHAMPOLLION (Voisins-le-Bretonneux)	Jean-Pierre HOMONT	
MOZART (Bois d'Arcy)	Isabelle RAMAIN	

► **Unanimité des votants par 27 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN)

## **ACTION SOCIALE**

3. Les Jardins Familiaux (Mme Thareau)  
*Délibération n° 2012/90*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter la nouvelle convention de gestion des jardins familiaux jointe à la présente.

**Article 2** : de confier la gestion des jardins familiaux intérieurs à l'AJFMB conformément à la convention jointe en annexe.

**Article 3** : de créer un tarif pour les jardins extérieurs correspondant aux frais de gestion du service d'Action Sociale. Ce tarif est révisable tous les ans selon la variation de l'IPC.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

► **Unanimité des votants par 30 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M.DÉJEAN)

## **FINANCES**

4. Décision modificative n° 3 – Budget Ville exercice 2012 (Mme Aubriet)  
*Délibération n° 2012/91*

Le Conseil Municipal décide :

### **Article 1:**

D'ajuster les crédits en dépenses de fonctionnement réelles ainsi :

- de retirer 100 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 6188 (chapitre 011)
- de retirer 50 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 6283 (chapitre 011)
- d'ajouter 150 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 64111 (chapitre 012)

► **Unanimité des votants par 30 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M.DÉJEAN)

5. Débat d'Orientations Budgétaires – Budget primitif 2013 - Ville (Mme Aubriet)  
*Délibération n° 2012/92*

Le Conseil Municipal engage un débat budgétaire sur la base des orientations proposées dans la note jointe à la convocation.

6. Débat d'Orientations Budgétaire – Budget primitif 2013 – Budget annexe des Spectacles et du cinéma (Mme Aubriet)  
*Délibération n° 2012/93*

Le Conseil Municipal engage un débat budgétaire sur la base des orientations proposées dans la note jointe à la convocation.

## **DIRECTION DE LA CULTURE**

7. Interventions Ateliers Théâtre dans le cadre du partenariat avec l'Atelier Relais  
(M. Paillas)  
*Délibération n° 2012/94*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent aux conventions de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et le Collège La Couldre concernant la mise en place d'ateliers théâtre auprès des jeunes encadrés par l'Atelier Relais en 2012 et 2013.

► **Unanimité**

## **DIRECTION DES SPORTS**

8. Attribution de subventions de fonctionnement aux Associations Sportives – saison 2012/2013 (M. Dreyssé)  
*Délibération n° 2012/95*

Le Conseil Municipal décide :

### **Article 1 :**

- d'allouer un montant global de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2012/2013 de 240 000 € sur le budget 2012.

### **Article 2 :**

- d'allouer pour chaque association, ci-dessous désignée, les montants ci-après :  
⇒ 10% du montant total des subventions en fonction de critères difficilement quantifiables (participation de l'association à l'animation communale, suivi administratif et relations avec les services municipaux, qualité de service rendu aux adhérents, qualité de l'encadrement, ...)

⇒ 90% du montant total sur la base des critères définis ci-après, ce montant théorique étant régulé par la nécessité de ne pas créer trop d'excédents.

- . effectif ignymontain,
- . effectif des moins de 18 ans,
- . nombre d'équipes engagées officiellement en compétition,
- . formation de dirigeants et cadres techniques,
- . bénévolat,
- . compétiteurs.

. A.S.M.B.	186 580 €
. V.C.M.B.	6 200 €

A noter que la répartition de la subvention entre les sections ne relève pas du Conseil Municipal.

. Baseball Club	14 200 €
. Montigny Gym	10 500 €
. T.C.I.	8 100 €
. SMAC	7 000 €
. Badminton	4 600 €
. C.I.E.L. Club Ignymontain d'Escalade Libre	1 300 €
. La Carpe de l'Etang	800 €
. CAPSAAA St Quentin	320 €
. C.V.S.Q.	400 €
	-----
	240 000 €

► **Unanimité des votants par 31 voix pour et 7 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN)

### **EVENEMENTIEL-RELATIONS INTERNATIONALES**

9. Attribution de subvention au collège les Prés (Mme Blanc)  
*Délibération n° 2012/96*

Le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :**

De verser une subvention de 1 300 € au collège Les Prés.

**Article 2 :**

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2012.

► **Unanimité**

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

10. Avis portant sur le projet de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie de l'Ile de France (SRCAE) (M. Crétin)  
*Délibération n° 2012/97*

Le Conseil Municipal :

### **Article 1 :**

Porte à connaissance du Conseil Municipal le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile-de-France,

### **Article 2 :**

Acte les enjeux liés à la maîtrise de la consommation énergétique et la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES),

### **Article 3 :**

Approuve le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile-de-France,

### **Article 4 :**

Souhaite prendre part aux dispositifs mis en place notamment pour le volet « *Actions pour accompagner les acteurs territoriaux* » définies dans le SRCAE,

### **► Unanimité**

11. Adoption de la charte de l'arbre (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/98*

Le Conseil Municipal

### **Article 1 :**

Approuve la Charte de l'arbre définissant les principes de l'action de la Communauté d'Agglomération.

### **► Unanimité**

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et l'assainissement au titre de l'année 2011 (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/99*

Le Conseil Municipal

### **Article 1 :**

Prend acte des informations contenues dans ces rapports.

**Article 2 :**

Dit que ces rapports sont tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville pour information.

**RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES**

**AFFAIRES DIVERSES**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 55**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 12 novembre 2012, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 19 novembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération

Michel LAUGIER